

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03.067

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
des opérations de
renouvellement
urbain et habitat ORU
(AP n°6 - budget
principal)**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Nicole GUENOLE à Jean-Luc VALANTIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Jacques PERSYN, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Nicole GUENOLE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015**DELIBERATION
N° 2015.03.067**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT
DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET HABITAT ORU (AP N°6 - BUDGET
PRINCIPAL)**

Par délibération n°84 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a décidé d'ouvrir au budget principal, une autorisation de programme pour les opérations de renouvellement urbain et habitat ORU (AP n° 6), d'un montant de 11 047 000 € TTC.

Par délibération n°008 du 16 janvier 2014, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de cette autorisation de programme et des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2007 à 2012	Projet CA 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
ORU	11 124 753 €	4 669 752,91 €	1 271 533,28 €	1 788 000 €	2 237 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	108 466,81 €
<i>Dont école d'art</i>	1 473 K€	191 105,32 €	1 103 533,28 €	178 361,40 €					

Or, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications pour tenir compte des nouvelles données plus affinées comme suit :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2007 à 2013	Projet CA 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
ORU	11 124 753 €	5 941,286,19 €	1 218 846,86 €	2 272 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	192 619,95 €
<i>Dont école d'art</i>	1 382 K€	1 294 638,60 €	52 347,38 €	35 000 €				

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 18 mars 2015,

Je vous propose donc :

.../...

DE MODIFIER les crédits de paiements pour les exercices 2014 à 2019 selon le tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 02 avril 2015